

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal

du 17 août 2020

Membres en fonction : 11 - Membres présents : 9 - Membres présents téléphoniquement : 0

Le maire : Christophe DELMAS

Les conseillers municipaux : ALLANCHE Thierry – CANTUEL Charlène – DUCHEIN Hervé – FRANC Michel – GARRIQ René - HANESSE Christine – MARCILLAC Rolande – PHILIPPE Sonia - SYLVAIN Franck

Membres excusés : 2

HANESSE Christine qui a donné procuration à GARRIQ

LATTES Serge qui a donné procuration à DELMAS Christophe

Membres arrivés en retard : 0 - **Public** : 3

Date de la convocation : 10/08/2020

Madame MARCILLAC Rolande est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie **(Délibération 17082020_048)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner ce représentant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- désigne pour représenter la Commune de Campouriez, Christophe DELMAS lequel ici présent accepte les fonctions.
 - autorise Monsieur Christophe DELMAS à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes, Etablissement publics intercommunaux et Organismes Publics de coopération Locale comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.
- Adopté à l'unanimité

Modification du Plan Communal de Sauvegarde **(Délibération 17082020_049)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Campouriez est exposée aux risques d'inondations et qu'afin de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, un document opérationnel : « Le Plan Communal de Sauvegarde » (P.C.S.) a été établi en 2012 avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement dans lequel est retranscrit la procédure à suivre dans une telle situation.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, il convient aujourd'hui de modifier les titulaires et suppléants des différentes cellules opérationnelles.

Après avoir entendu les modifications proposées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce plan.

Vente du bâtiment de Menuiserie **(Délibération 17082020_050)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de crédit-bail signé en 2005 avec Monsieur Benoit MOISSET, Artisan Menuisier à Volonzac, arrive à échéance le 30 septembre 2020.

Ce dernier a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle C816 – Lot 4 et le bâtiment de menuiserie pour la valeur résiduelle de 1 euro initialement prévue dans le contrat.

Les échéances prévues au contrat ont bien été payées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la vente de la parcelle C816 – Lot 4 et du bâtiment de menuiserie moyennant la somme de 1 euro correspondante à la valeur résiduelle due à l'expiration du contrat de crédit-bail à compter du 30 septembre 2020.
- précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Pouvoirs de police du Maire

(Délibération 17082020_051)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant les transferts des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) à fiscalité propre.

Il précise qu'il s'agit de la reconduction du transfert de pouvoir concernant :

- la police spéciale de la réglementation de l'assainissement,
- la police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers,
- la police de la circulation et du stationnement,
- la police spéciale en matière de réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
- la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi,
- la police de l'habitat

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite s'opposer au transfert de ces pouvoirs de police.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la décision de Monsieur le Maire,
- s'oppose au transfert des pouvoirs de police du Maire aux EPCI,
- donne tout pouvoir au Maire pour notifier cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Donation de terrain

La délibération concernant la donation des terrains par Monsieur et Madame DUCHEIN est repoussée.

Le Conseil Municipal souhaite se rendre sur les parcelles pour voir l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour la commune et établir charge induite de cette donation

Changement des stores de la salle des fêtes de Banhars

La décision est repoussée. Monsieur Thierry ALLANCHE s'occupe dès le mois de septembre de faire établir des devis pour les stores ou des volets roulants ainsi que d'étudier la possibilité d'installer une climatisation et le coût que cela engendrerait.

Le Conseil décide toutefois de faire enlever les stores existants.

Tarifs Camping et location du gîte

La commission tourisme doit se réunir pour proposer les tarifs applicables en 2021 pour le camping et les gîtes communaux.

Œuvres de Monsieur MARTINEZ

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à aller découvrir les œuvres de Monsieur Martinez, artiste du Puy de Dôme résidant dorénavant à Oulhas. Il travaille plusieurs matières et crée des œuvres originales.

Tavaux Assainissement LEVERS

Monsieur René GARRIQ précise que l'entreprise ALARY débutera les travaux d'assainissement de LEVERS vers le 15 septembre 2020.

Projets proposés :

- établir un plan communal de sauvegarde incendie,
- aménagement de l'annexe de Banhars en salle culturelle,
- aménagement de l'entrée de Banhars (petit pont) et du cimetière,
- organisation d'une animation Bicentenaire Charles de Louvrié avec création d'un support média
- organisation d'un documentaire ou exposition sur Monsieur RIFFARD,
- organisation d'un repas pour les personnes de plus de 80 ans

Monsieur le Maire lève la séance à 22H52